



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE
A/37/272
S/15186
9 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EMBLEE GENERALE
nts 31 et 34 de la liste préliminaire^x
SITUATION DE PALESTINE
SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 8 juin 1982, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration
liée par le Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, le Conseil d'Etat
le Conseil des ministres de la République démocratique allemande au sujet de
gression israélienne contre le Liban - qui vous a été remise par S. Exc. M. Oskar
cher, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande,
8 juin 1982 - comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31
34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des affaires
étrangères,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Harry OTT

ANNEXE

Déclaration publiée par le Comité central du parti socialiste unifié
d'Allemagne, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la
République démocratique allemande au sujet de l'agression israélienne
contre le Liban

Le Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la République démocratique allemande condamnent l'agression d'Israël contre le Liban, déclarant que cette nouvelle offensive est d'autant plus odieuse qu'Israël envahit le Liban à un moment où l'Union soviétique, la République démocratique allemande et d'autres pays socialistes ainsi que des gouvernements occidentaux demandent que le problème du Moyen-Orient soit résolu par la voie de la négociation. La République démocratique allemande se déclare pleinement solidaire des mesures prises par la partie libanaise et palestinienne pour repousser l'agression israélienne.
